

Les Journées Mondiales

Avec les Journées nationales, internationales ou mondiales, l'occasion de faire la fête, de réfléchir, de s'investir est pratiquement quotidienne. En 2022, 631 journées ont été programmées, dont 154 labellisées par l'ONU ou l'UNESCO

Nous espérons que le 4 novembre, vous avez profité de la Journée mondiale du bon sens pour prendre de bonnes décisions de consommation et pour écouter notre chronique sur Radio B traitant des arnaques sur les foires et salons.

Le 13 novembre, Journée Mondiale de la gentillesse, sourire obligatoire...

Le 19 novembre, Journée Mondiale des toilettes mais aussi Journée de l'homme, du jeu vidéo...

Le 26 ou 27 novembre, selon les calendriers, Journée Mondiale sans achat. Une date vraiment bien choisie, juste après le 25 novembre, Vendredi noir, (Black Friday) qui en France, déborde sur le week-end et se termine par le Cyber Monday réservé aux promotions e-commerce, lundi 28 novembre.

Le 4 décembre, Journée internationale des banques ! Une rencontre entre elles pour fêter les profits financés par leurs clients ?

Le 5 décembre, Journée Mondiale du bénévolat. Puisse ce 5 décembre créer des vocations et voir l'effectif des bénévoles de notre association s'envoler.

Le 16 décembre, Journée du pull de Noël ou du pull moche.

Le 21 décembre, Journée mondiale de l'orgasme !

Le 25 décembre NOËL

Certains mois cumulent plus de 50 Journées mondiales ou internationales, à chacun de trouver son occasion de sourire, de s'instruire ou de s'interroger...

Quelques propositions: Journée sans papier, Journée des pâtes, du pangolin, de la prière, du tennis, du fromage, du rire, du soleil, de l'urticaire, du poulpe, du moustique, du raton laveur, des pompiers, du petit Prince, du sommeil, du pain, des filles... des secrétaires. Une pensée pour la secrétaire de notre association qui ne manque pas de travail faute d'une ou plusieurs Journées sans arnaque !...



Nos activités :

Comme toujours, notre première activité est le conseil et l'accompagnement de consommateurs victimes d'arnaques ou en conflit avec un professionnel,

Nous avons également participé à deux enquêtes, une sur les prix et les conseils donnés par les vendeurs de cannabidiol (CBD). Les résultats de cette enquête au niveau national sont dans la revue Que Choisir n°617 d'octobre 2022, le titre (ou la conclusion) « des produits chers et mal dosés ». Au niveau du département de l'Ain le peu de retours d'enquêtes ne permet pas d'analyse. La seconde enquête consistait à relever les prix de produits de grandes marques dans les magasins hard discount. La plupart des références demandées étaient absentes des rayons, la conjoncture actuelle rendant les produits de marques trop onéreux pour le hard discount.

Notre AL dispose d'une dizaine de bénévoles enquêteurs, si vous avez un peu de temps venez les rejoindre, pour plus de renseignements appeler le 04 74 22 58 94.

Le e-commerce s'amplifie pendant les fêtes, les arnaques aussi



M.V. a commandé sur un hébergeur, en juin 2022, une piscine hors-sol enfant, toujours pas livrée en septembre 2022.

Mme T n'a pas remarqué qu'avec sa commande de produits bien-être en promotion (9,90€), il y avait un engagement pour un renouvellement mensuel (19,99€ par mois).

La liste pourrait s'allonger. Notre association ne peut malheureusement pas intervenir efficacement contre certaines arnaques du e-commerce ; les commandes ayant lieu auprès de fournisseurs établis en Asie. Certes les prix sont alléchants mais les aléas nombreux. Les plus fréquents sont les livraisons tardives ou non réalisées, les biens reçus non conformes au descriptif, le non respect de la garantie légale de conformité, le vol des données personnelles. Le préjudice moyen estimé par une enquête Que Choisir en 2021 s'élevait à 613€ pour les prestations non ou mal effectuées.

Face à ces problèmes, une directive européenne est entrée en vigueur en France, le 28 mai 2022, pour renforcer les droits du consommateur lors d'un achat à distance ou sur le net. Auparavant le vendeur avait 6 obligations d'informations à respecter maintenant 15.

Le consommateur doit recevoir ces informations avant de commander par l'intermédiaire des conditions générales de vente (CGV) proposées à la lecture (case à cocher).

Attention, les conditions générales de vente à lire sont celles du fabricant et non celle de l'enseigne hébergeuse qui propose le bien ou service à la vente et qui a l'obligation d'inscrire « vendu par... »

Pour vos achats de Noël sur le net, nous conseillons :

- + de faire preuve d'une grande prudence lors d'un achat sur un site inconnu ou d'un fabricant étranger.
- + de lire la e-réputation du site en restant clairvoyant.
- + d'être vigilant si les prix sont très bas, les caractéristiques du bien peu précises, le prix peu clair par rapport à la quantité, à la TVA, aux frais de livraison...
- + de prendre le temps de lire ou de voir si les CGV sont accessibles et semblent complètes.
- + de valider la commande par 2 clics (1 clic commande, 1 clic confirmation) avant de payer.
- + d'être très vigilant aux cases pré cochées.
- + d'être méfiant même vis à vis de particuliers surtout s'ils insistent pour obtenir un certain mode de paiement.

En faisant preuve de bon sens et en commandant sans attendre les derniers jours vos cadeaux de Noël, vous assurez de passer de belles fêtes.

Jeudi 24 novembre 2022 19h
Réunion publique avec la gendarmerie
Arnaques et fraudes à la carte bancaire
Maison des Sociétés 01300 BELLEY

DARTY MAX « rester calme »

La publicité de Darty vous le dit dans la presse : « rester calme quand un appareil tombe en panne : avant c'était facile à dire, maintenant c'est facile à faire » « zen restez zen, avec Darty Max, faites entretenir et réparer facilement vos appareils électroménagers et multimédia, qu'ils viennent de chez Darty ou même d'ailleurs ».

En magasin, lors d'un achat, le vendeur vous incite à signer le contrat de confiance Darty Max. Ses explications restent trop souvent assez floues, il insiste sur l'aspect exceptionnel de ce contrat, unique en France.

En fait, il s'agit d'un **contrat d'assurance complémentaire pour un an minimum**, censé couvrir tout le gros matériel électroménager du foyer acheté ou non chez Darty pour la somme de 9,99€ par mois. Après signature, le client reçoit à la caisse ou par courriel, le contrat de plus de 5 pages avec l'ensemble des clauses dont certaines sont jugées abusives par l'UFC Que Choisir.

- Pour les appareils neufs déjà couverts par la garantie légale de conformité, le contrat Darty Max ne sert à rien, c'est même spécifié dans le texte du contrat !

- Pour les appareils électroménagers plus anciens, les restrictions sont nombreuses :

. s'agissant des biens non achetés chez Darty, il faut en justifier l'achat, facture à l'appui. En plus, la marque du bien doit être ou avoir été commercialisée par Darty,

. la période de réparabilité est de sept ans maximum pour les achats hors Darty, elle va jusqu'à 15 ans pour les biens vendus par Darty mais les pièces détachées doivent être encore disponibles.

. Pour les appareils non acquis chez Darty, la première réparation est facturée 59€.

. Le nombre d'appareils par foyer semble aussi limité, Darty se réservant le droit de résilier le contrat. Darty compte en moyenne 6 à 8 appareils gros électroménagers par foyer.

Pour une couverture complète gros électroménagers, petits électroménagers et multimédia (TV, son, photos, numérique) le coût mensuel s'élève à 19,99€.

. L'engagement étant d'un an, il est pratiquement impossible de résilier le contrat avant (coût : 120€ minimum à 240€ maximum), pas de droit de rétractation la signature ayant lieu en magasin.

. Ce contrat est présenté comme un service unique fourni aux clients mais c'est surtout une manière de fidéliser la clientèle. Si le matériel à réparer est déclaré obsolète (coût de réparation supérieure à 50 % de la valeur neuve du bien), le remplacement est proposé avec un avoir chez Darty.

Nous conseillons aux consommateurs de prendre tranquillement connaissance chez eux, des conditions générales de ce contrat, avant de s'engager et de le signer. Le contrat Darty Max peut être souscrit à tout moment, d'où la publicité actuelle sur les écrans et dans la presse.

Faites vos calculs, consultez les taux de pannes des différents appareils indiqués par Que Choisir, en fonction des marques de vos appareils (en moyenne une panne tous les 7 ans).

Pensez que les réparations peuvent être réalisées par des spécialistes indépendants qui ne prendront pas 89€ pour le déplacement et le diagnostic comme l'annonce le service après vente Darty.

A partir de 2023, suite au dispositif créé par la loi AGEC (anti-gaspillage et économie circulaire), une aide sera mise en place pour les réparations des appareils qui indiquent un indice de réparabilité, aide financée par les constructeurs et qui ira directement aux réparateurs labellisés « qualirépar ».

L'Appellation d'Origine Contrôlée « volaille de Bresse »



La Région Auvergne-Rhône-Alpes arrive en 4^e position des régions ayant le plus de produits agricoles labellisés Appellation d'origine contrôlée (AOC), soit 79 AOC sur les 441 reconnues en France, dont 43 appellations en vins, 21 en fromages, 6 en fruits et légumes.

La Région est célèbre depuis longtemps pour son appellation d'origine contrôlée « volailles de Bresse » : le poulet, le chapon et la poularde de Bresse sont reconnus et labellisés depuis 1957, la dinde de Bresse depuis 1976. Ce sont les seules AOC volailles de France. La zone de l'AOC Bresse porte sur 3 départements : l'Ain, le Jura et la Saône-et-Loire, au total 160 agriculteurs consacrent une partie de leur temps à l'élevage des fameuses volailles dont 80 dans l'Ain.

Ces animaux d'exception sont choyés, ils disposent d'un parcours herbeux de 10m² par poulet pour accéder à une alimentation à base d'insectes, d'invertébrés, de brins d'herbe, estimée au tiers de leurs besoins, le reste provient de céréales et de produits laitiers issus de la zone d'appellation. Les bâtiments sont aussi réglementés par le cahier des charges de l'AOC. Le bien-être animal est assuré ; un bâtiment de 50m² pour 500 poulets au maximum. Les poulets vivent à l'extérieur pendant 4 mois voire 8 mois pour les chapons, avant d'être engraisés en « épinette ». Cette production est exigeante en heures de travail, car elle est difficilement mécanisable et souvent menacée par les oiseaux migrateurs porteurs de la grippe aviaire.

Chaque année, avant les fêtes de fin d'année, les « 3 Glorieuses » permettent au public de visualiser et d'acquérir les plus beaux spécimens de volailles de Bresse (chapons, poulardes, poulets, dindes...). En 2022, le 160^e anniversaire de ce concours-exposition se fêtera avec la participation de personnalités du spectacle et de chefs cuisiniers.

Dates : le 13 décembre à Montreuil-en-Bresse, le 16 décembre à Bourg-en-Bresse et le 18 décembre à Pont-de-Vaux. Une quatrième « Glorieuse » aura lieu à Louhans en Saône-et-Loire le 17 décembre.

Par sa diversité, notre département nous assure des produits agricoles et alimentaires de qualité. Nous pouvons faire confiance aux 16 magasins de producteurs où sont vendues les productions de plus de 200 agriculteurs (voir la carte interactive de Que Choisir pour repérer les magasins proches de chez vous). Certains font également de la vente à la ferme (une vingtaine commercialisent ainsi leurs volailles de Bresse), d'autres encore sont présents sur de nombreux marchés locaux.

N'hésitons pas, pour les fêtes, misons sur la qualité et regalons nous.

De l'occasion, du reconditionné pour cadeau de Noël ?

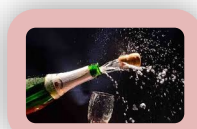
De plus en plus de consommateurs orientent leurs achats vers des biens d'occasion ou reconditionnés. Les avantages sont nombreux : une réelle économie financière (moins 30 % à 70 % du prix du neuf), un sentiment de préserver la nature et les ressources non renouvelables, ainsi que participer à une consommation responsable, durable.

L'offre des professionnels devient de plus en plus importante sans oublier les sites de particuliers.

Nos conseils : le prix de l'objet doit être apprécié en fonction des garanties et du délai de rétractation proposés par le professionnel. Le prix ne doit pas être comparé avec celui d'appareils similaires neufs, plus performants techniquement et donc plus onéreux.

Privilégiez l'achat auprès de professionnels, distributeurs ou spécialistes de l'occasion installés en France. Il vous sera plus facile de faire valoir vos droits en cas de problème.

N'oubliez pas que la loi ne prévoit aucun droit, aucune garantie lors d'un échange entre particuliers



Belle fin d'année et joyeuses fêtes !